

COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES
Département de la VENDEE
Conseil Municipal du Jeudi 6 Juin 2019
Compte-rendu

Nombre de conseillers :
en exercice : 13

Date de la convocation :
31 Mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, six juin, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique à 19h00 sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GROSSIN André, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GROSSIN Bénédicte, CHAIGNE Amandine, BRIANCEAU Joseph, PHELIPPEAU Rémy, BOURIEAU Bénédicte, Didier GROUSSIN, PILLET Mireille

EXCUSES : MERCIER Isabelle, GODET Jean-Philippe

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : GROUSSIN Didier

A 19h07, le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 AVRIL 2019 :

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils entendent approuver le procès-verbal de la séance du 25 avril 2019.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DECISIONS

Par délibération du 17 avril 2014 et conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

M le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Date	Fournisseur / Prestataire	Objet	Montant HT	Montant TTC
10/05/2019	EDP	Copeau : sol amortissant pour la Pyramide	2 968.00€	3 561.60€
27/05/2019	ATELIER BENOIST CLAUDE	Restauration registres des délibérations	871.73€	1 046.08€
27/05/2019	GEOUEST	Division parcellaire LC Les Hortensias	1 500.00€	1 800.00€
28/05/2019	LAURENT TESSON	Acquisition rondin : mise en place du jeu « Pyramide »	401.04€	481.25€
28/05/2019	LAURENT TESSON	Acquisition rondin : réparation bac jeux existants	501.30€	601.56€
28/05/2019	VM AIZENAY	Géotextile et ferrailles : mise en place du jeu « Pyramide »	303.12€	363.74€
04/06/2019	ABC AIZENAY	Béton : mise en place du jeu « Pyramide »	864.68€	1 037.62€

DOSSIERS POUR DELIBERATIONS

Réf. 01 : REHABILITATION DE LA CURE EN MAIRIE : ATTRIBUTION DES LOTS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la publication du marché de réhabilitation de la cure en mairie a eu lieu du mardi 7 mai au lundi 27 mai 2019.

Suite à l'ouverture des plis, le lot n°2 – gros œuvre et le lot n°6 - bardage zinc n'ont pas reçu d'offres.

Pour les autres lots : lot n°1 – VRD, lot n°3 – Charpente bois, lot n°4 – couverture bac acier, lot n°6 – Bardage zinc, lot n°7 – métallerie, lot n°8 – menuiseries extérieures, lot n°9 – menuiseries intérieures, lot n°10 – cloison sèches, lot n°11 – plafonds suspendus, lot n°12 – revêtement sol, lot n°14 – électricité et lot n°15 – plomberie chauffage, l'analyse est en cours.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De déclarer le lot n°2 – gros d'œuvre et le lot n°6 – bardage zinc infructueux en raison d'absence d'offre
- De procéder à une nouvelle consultation sans publicité et sans mise en concurrence préalable pour les lots n°2 et lot n°6.

L'analyse des autres lots (lot n°1,3,4,5,7,8,9,10,11,12,13,14,15) étant toujours en cours, l'attribution du marché se fera lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

Réf. 02 : REHABILITATION DE LA CURE EN MAIRIE – LOT DEMOLITION : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le lot démolition du marché de réhabilitation de la cure en mairie a pu être consulté en dehors du marché global.

3 entreprises ont été consultées, 2 entreprises ont fait une proposition. Monsieur le Maire présente les offres :

	MONTANT HT
SARL LEFRANÇOIS	9 000.00€
NICKEL HABITAT	16 360.00€

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le lot démolition à l'entreprise SARL LEFRANCOIS pour un montant de 9 000.00€ HT et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 03 : DESAMIANTAGE ET DEMOLITION DES HANGARS RUE DE VERDUN : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg, il a été décidé de démolir les anciens hangar VIAUD, rue de Verdun, acquis fin d'année 2017.

Suite au rapport de diagnostic avant amiante, il se trouve que la commune doit auparavant désamianter les bâtiments.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs entreprises ont été consultées pour l'opération de désamiantage et démolition des hangars.

Monsieur le Maire présente les offres reçues :

	DESAMIANTAGE	DEMOLITION
CTCV	12 797.22€ HT	19 761.00€ HT
RENAUD TP	22 050.00€ HT	15 688.50€ HT

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de désamiantage et de démolition des hangars rue de Verdun :

- à l'entreprise CTCV pour un montant de 12 797.22€ HT pour la partie désamiantage,
- à l'entreprise RENAUD TP pour un montant de 15 688.50€ HT pour la partie démolition.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 04 : REHABILITATION D'UN ANCIEN HANGAR EN BATIMENT POUR LES BOULISTES : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Dans le cadre du nouvel aménagement de l'espace bouliste, Monsieur le Maire propose de réhabiliter l'ancien hangar en bâtiment pour les boulistes.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 3 entreprises ont été consultées. 2 entreprises se sont déplacées sur site mais une seule entreprise nous a fait parvenir une offre chiffrée.

Monsieur le Maire présente l'offre de l'entreprise Laurent TESSON pour un montant de 14 258.22€HT

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à l'entreprise Laurent TESSON pour un montant de 14 258.22€ HT et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 05 : AMENAGEMENT DES FOSSES DE PLANTATION : ATTRIBUTION

Dans les lotissement « les Pins » et « Les Chênes Verts », des fosses de plantations ont été installées lors de la création des lotissements.

Il s'avère que les racines des arbres détériorent la voirie ainsi que les murs de clôture des habitants.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs entreprises ont été consultées.

Monsieur le Maire présente les offres reçues :

- SEDEP : 13 997.50€ HT
- RENAUD TP : 16 161.20€ HT

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché d'aménagement des fosses de plantation à l'entreprise SEDEP pour un montant de 13 997.50€ HT et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 06 : RESTAURATION DES REGISTRES COMMUNAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 5 registres de délibérations sont très abimés et nécessitent une restauration (registres de 1892 à 1937).

Le cout total de cette restauration s'élève à 871.73€ HT (devis n°2019276).

Une subvention à hauteur de 30% du montant HT du devis peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental, soit un montant de 261.52€.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention pour la restauration des registres communaux à hauteur de 30% du montant du devis (871.73€).

Réf. 07 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE SIMONE VEIL : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter le fonds de concours auprès de la Communauté de communes du Pays des Achards pour un montant de 138 103.00€ dans le cadre des travaux d'aménagement de la place Simone Veil.

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

AMENAGEMENT DE LA PLACE SIMONE VEIL				
DEPENSES (HT)		RECETTES		
Maîtrise d'œuvre	18 412.50€	Fonds de Concours CCPA	138 103.00€	45.56%
Travaux	257 541.40€	Auto-Financement	165 022.37€	54.44%
Eclairage (SyDEV)	25 424.00€			
Autres frais (publication inspection télévisée...)	1 747.47€			
TOTAL	303 125.37€	TOTAL	303 125.37€	100.00%

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le plan de financement tel que présenté ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de la Communauté de communes du Pays des Achards dans le cadre du fonds de concours.

Réf. 08 : BRANCHEMENT EN EAU POTABLE DU PÔLE COMMERCIAL : VALIDATION DU DEVIS DE LA SAUR

Le devis étant inférieur à 5 000€, Mr le Maire a délégué pour signer le document (délibération n°2 du 17/04/2014)

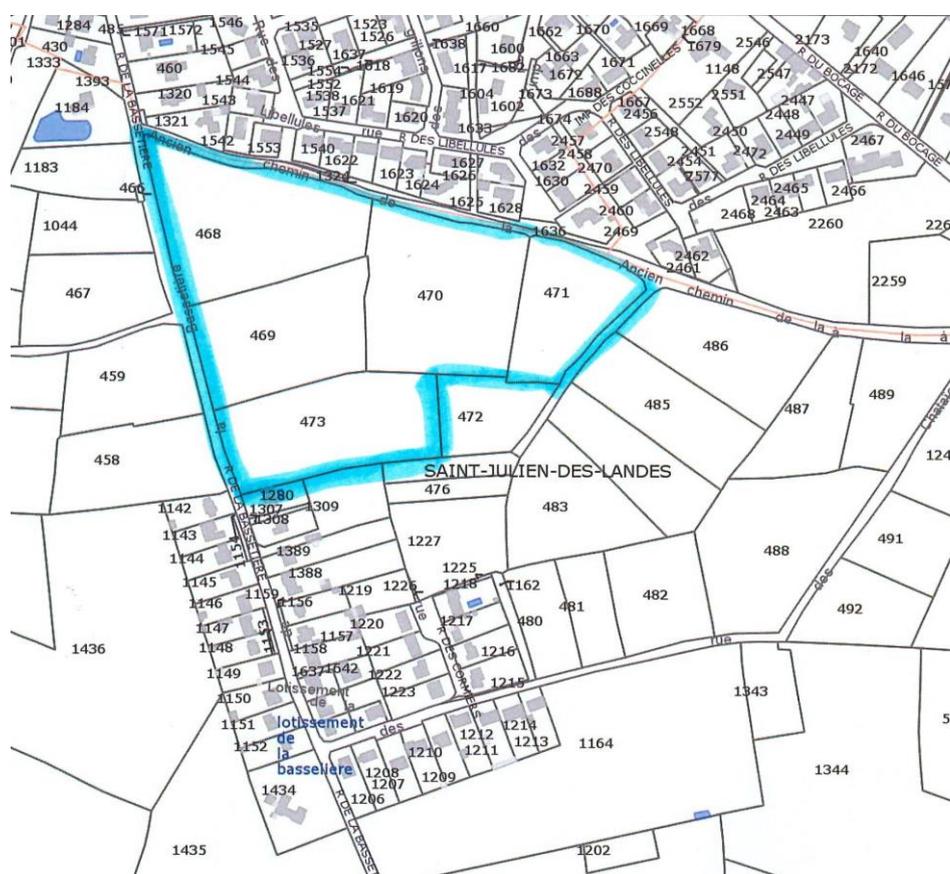
Réf. 09 : CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE POUR LE SECTEUR DE LA BASSETIERE AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) DE LA VENDEE

La commune a sollicité l'intervention de l'EPF de la Vendée sur le secteur de la Bassetière, dans le cadre de la création d'un lotissement qui relierait le lotissement de la Bassetière aujourd'hui existant, au centre-bourg.

C'est pourquoi, eu regard aux orientations stratégiques définies par le programme pluriannuel d'intervention de l'EPF approuvé, par délibération de son conseil d'administration le 19 février 2015, l'intervention de l'EPF de la Vendée est parue opportune aux fins de produire du foncier pour la création d'un « éco-quartiers ».

Il est donc proposé que la commune puisse confier à l'EPF, une mission d'acquisition foncière et de portage foncier.

Le périmètre d'intervention est fixé à l'article 2 de la convention pour une superficie totale de 64 026m²



Monsieur le Maire présente la convention.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention opérationnelle de maîtrise foncière avec l'EPF en vue de réaliser un projet d'éco-quartier de l'ilot « La Bassetière » et autorise Monsieur le Maire à passer et signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Questions diverses :

- Aménagement de la place Simone Veil : point sur les travaux suite à la réunion de coordination. Début des travaux : 24 juin 2019 - Fin des travaux : fin septembre 2019
- Demande d'installation d'une micro-crèche dans la zone artisanale
- Local actuel du Vival : 2 propositions pour reprendre la location du bâtiment afin d'installer un restaurant type ouvrier ou restauration rapide
- Collectif contre le poulailler : courrier reçu en mairie demandant au maire d'annuler la délivrance du permis de construire

- Communauté de communes :
 - o l'arrêt du PLUI est reporté au mercredi 12 juin 2019
 - o Validation des tarifs du restaurant scolaire pour la rentrée scolaire de 2019/2020
- Animations :
 - o Showtimes : vendredi 14 – samedi 15 et dimanche 16 juin 2019 au domaine du Brandois aux Achards
 - o Ironman : dimanche 16 juin 2019. La RD 12 en provenance de Martinet vers Vairé sera totalement bloquée de 11h00 à 16h30
- Prochain Conseil Municipal : jeudi 27 juin 2019 avec présentation par la communauté de communes du bilan du projet territoire 2014-2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

A Saint Julien des Landes, le 6 juin 2019

Le Maire
Joël BRET

